

**COMMUNE DE MALLEMOISSON****Séance du 31 mars 2025**

<b>Date de la convocation:</b> 21 mars 2025	<i>L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
<b>Membres en exercice :</b> 15	<b>Présents :</b> Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Isabelle DELAMARE, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants:</b> 15	<b>Représentés:</b> Isabelle COLLOMP par Mélanie GAILLARD, Nicolas POUDROUX par Christophe PIN, Philippe GUILLEMANT par Martine NEVIERE, Jocelyne OGER par Rocca BELLOMO, Raphael PIERRET par Emmanuelle MARTIN
<b>Pour:</b> 15	
<b>Contre:</b> 0	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Isabelle DELAMARE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU FOND VERT 2025 ET AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AU TITRE DE NOS COMMUNES D'ABORD 2025 POUR LA RÉNOVATION DES PARCS LUMINAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire,

Présente aux membres du Conseil Municipal, le devis de l'entreprise CEGELEC d'un montant de 54 521,00 € H.T pour la rénovation des parcs lumineux de l'éclairage public.

Précise que ce montant de 54 521,00 € H.T peut faire l'objet d'un financement de la part de l'Etat dans le cadre du fond vert et auprès du Conseil régional au titre de nos communes d'abord 2025, comme suit :

	MONTANT	TAUX
TOTAL	54 521,00 €	100%
NOS COMMUNES D'ABORD	27 260,50 €	50%
FOND VERT 2025	13 630,25 €	25%
AUTOFINANCEMENT	13 630,25 €	25%

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la proposition ;
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention au titre du Fond Vert et auprès du Conseil régional une subvention au titre de nos Communes d'Abord 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet ;

Nombre de voix pour	15	Abstentions	
Nombre de voix contre		Ne prend pas part au vote	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

